

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE HOTEL/CAFÉ/RESTAURANT



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon établissement ?

- **Clients professionnels** : Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme
- **Clients particuliers** : Vos ventes devront être déclarées par envoi automatique à l'administration fiscale via votre système d'encaissement (attention à la compatibilité de vos outils actuels avec la réforme)

• **Hébergement entreprises** : Factures électroniques (séminaires, déplacements pros...)

• **Hébergement particuliers** : Déclaration automatique des ventes comme pour la restauration via votre plateforme en automatique (il faut vérifier la compatibilité des outils)



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

CHECK-LIST À FAIRE :

- 1 **Si vous avez un logiciel : pourra-t-il créer et recevoir des factures (est-ce une plateforme agréée) ?** Nous sommes à vos côtés pour vérifier le périmètre fonctionnel.
- 2 **Formez votre équipe** pour réaliser les factures et valider vos factures d'achats.
- 3 **Si vous êtes concerné par les obligations de e-reporting mensuel** (ventes à des particuliers ou à l'international) : formez-vous sur votre logiciel.
- 4 **Testez votre système avant l'été 2026** (pour la réception) et avant l'été 2027 (pour l'émission).

RÉCEPTION DES FACTURES



Votre logiciel pourra-t-il réceptionner les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2026

1

Votre logiciel pourra-t-il créer et recevoir des factures ? Si non, optez pour **une plateforme partenaire**.

2

Formez votre équipe



3

Si vous êtes concerné, formez vous à l'e-reporting

4

Testez votre système



ÉMISSION DES FACTURES & E-REPORTING



Votre logiciel pourra-t-il émettre les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2027

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

• Un client paie avec sa carte personnelle mais veut une facture au nom de son entreprise ?

La facture doit être établie au nom de l'entreprise et être déposée sur votre plateforme agréée (PA) qui la transmettra à la plateforme de l'entreprise. Vous donnez un reçu de paiement au client

• Repas > 150€ HT pour une entreprise ?

Une facture est obligatoire (même sans demande)

À noter : Vous avez l'obligation d'établir et de déposer la facture sur la plateforme agréée (PA) si le client demande une facture, quel que soit le montant

• Plusieurs caisses/logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Nous vous accompagnons pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

Contactez nous sans tarder !